

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Règlement n° PC-2769 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 5 400 000\$ afin de pourvoir à l'installation de conduites sanitaires et pluviales en bordure d'une partie du boulevard Hymus et à la reconstruction complète d'une partie des avenues Winthrop, Eastview, de Georgia Crescent Ouest et de Jubilee Square (collecteur Westcliffe) a reçu les approbations suivantes requises par la Loi :

Par le Conseil municipal le 21 avril 2010;

Par les personnes habiles à voter le 17 mai 2010;

Par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 juin 2010.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est maintenant déposé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, pour toute personne intéressée d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire ce 30^e jour de juin 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

NOTICE is hereby given that By-law No. PC-2769 decreeing a long term loan and an expense of \$5 400 000 for the installation of sanitary and storm sewers bordering part of Hymus Boulevard and the entire reconstruction of a part of Winthrop, Eastview, de Georgia Crescent West and Jubilee Square Avenues (Westcliffe Collector) has received the following approvals required by Law:

By the municipal Council on April 21, 2010;

By the qualified voters on May 17, 2010;

By the «ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire» on June 16, 2010.

The present by-law shall come into force according to the law and is now deposited at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Quebec) for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 30th day of June 2010.

Danielle Gutierrez
greffière adjointe / Assistant City Clerk